

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Angers (49000, 49100)

Réponses de Jean-Marc Verchere Pour l'Equipe de Christophe Bechu, au nom de la liste « ANGERS POUR VOUS Christophe BECHU »

— le 21/02/2020 à 15:41 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

De façon générale, êtes-vous favorable à une politique de réduction du nombre de déplacements motorisés et de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, dans votre commune et à l'échelle de l'agglomération ? Engagez-vous une politique ou un plan vélo dans votre commune ?

Commentaire :

Sur le territoire, 2 plans vélos ont été adoptés en 2019. L'un à la ville d'Angers, l'autre par Angers Loire Métropole – Ils sont ambitieux et leur mise en œuvre a débuté en 2019 à hauteur de 3,5 millions d'euros par an qui s'ajoutent aux enveloppes de voirie. Les travaux de voirie servant également à améliorer les conditions de circulation des deux roues et à matérialiser les continuités des cyclables. (action n°8, 9 et 10 du plan vélo ville)

Ils ont été élaborés en concertation avec les habitants pour la ville d'Angers (conseils de quartier et Associations représentatives, avec les communes pour Angers Loire Métropole.)

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 25 euros par habitant euros

Accroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.

Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposés à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an). En tant que futur élu communautaire, porterez-vous cette proposition ? Dans votre commune, quel budget consacrez-vous aux aménagements pour les vélos ?

Commentaire :

Comme cela est inscrit dans le plan vélo, un comité de suivi est bien prévu au moins une fois par an et des concertations sur les projets existent de façon formelle chaque mois (action n°25 du plan vélo ville)

Le budget pour le territoire dépasse les 12,5€/habitant au sens strict pour les actions directement rattachées au plan. En effet pour mesurer la réalité de l'effort budgétaire, il faut ajouter une part des investissements de rénovation du domaine public, à due concurrence des surfaces partagées. En appliquant ce mode de calcul c'est désormais 30€/habitant/an qui seront consacrés aux travaux de confortement, d'aménagement, de grosses réparations du domaine public viaire.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Unifier les aménagements vélo dans l'agglomération.

Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.

Dans votre commune, quelles actions entendez-vous conduire pour que le personnel communal, notamment celui chargé de la voirie, soit à même de maîtriser ces aménagements spécifiques (conception, suivi, contrôle des réalisations, cheminements cyclables pendant les travaux) ?

Commentaire :

Nos techniciens, ingénieurs s'appuient au quotidien sur les associations, expertes d'usage, mais aussi sur le CEREMA et les partenaires, de la collectivité.

L'une des actions importantes du plan vélo d'agglomération concerne la ré-écriture de la charte des aménagements vélo (action n°11 du plan vélo ALM)

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.

Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.

En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?

C'est l'essence même de nos 2 plans vélo. (Action n°12 du plan vélo ville et 7 du plan vélo ALM)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Aménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles.

Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.

Dans votre commune, mettez-vous en œuvre ces aménagements et suivant quelles modalités (type d'aménagement, périmètre, horaires...)?

Ces actions sont déjà largement engagées et constituent une de nos préoccupations majeures.

Chaque investissement, chaque évolution des abords des écoles, est mené pour sécuriser, pour partager l'espace, pour faire évoluer les comportements des automobilistes (action n°10,11,12 et 13 du plan vélo ville)

Action n°6 : je m'engage

Transformer en zone piétonne le cœur de ville d'Angers.

Piétonniser le cœur de ville d'Angers.

Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.

Que vous soyez candidat.e sur la ville d'Angers ou sur une autre commune, êtes-vous favorable à une telle perspective et la soutenez-vous ? Si vous n'êtes pas candidat.e à Angers, quel aménagement de votre centre-ville envisagez-vous pour le rendre plus accessible aux piétons et plus apaisé ?

Commentaire :

L'extension du plateau piétonnier, la restriction de la place de la voiture en hyper centre-ville, le développement des transports en commun, la sortie du quadrilatère des boulevards d'une partie des stationnements sont des axes de notre projet de mandat

De façon très précise nous nous engageons en particulier à piétonniser la place Kennedy, le parvis de la Cathédrale et la place Imbach.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Encourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos.

Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.

Dans votre commune, comment envisagez-vous de développer de tels stationnements tant dans l'espace public que dans les lieux privés ?

Le plan vélo de la ville prévoit de doubler le nombre des arceaux vélo (action n°14 du plan vélo ville), de créer des abris sécurisés en nombre auprès des arrêts bus ou tram, sur les parkings relais de proximité du centre-ville (action n° 15 du plan vélo ville)

Nous avons également voté une action qui prévoit l'aménagement d'un local vélo dans chaque école publique de la ville (action n°18 du plan vélo ville) et le soutien financier pour les travaux d'aménagements vélos à l'intérieur des écoles publiques et privées de l'agglomération (action n°1 du plan vélo ALM)

Action n°8 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. *Ouvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole.*

Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.

En tant que futur élu communautaire, soutiendrez-vous ce projet ? Et, dans votre commune, quelles autres initiatives auriez-vous envie de prendre pour favoriser l'usage de la marche et du vélo ?

L'ouverture d'une maison du vélo est inscrite au plan vélo d'Angers Loire Métropole (action n°2 du plan vélo ALM)

C'est l'un de nos 10 premiers engagements de notre programme.

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Eduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.

L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.

Vous engagerez-vous à faire de l'apprentissage du vélo dans les écoles une priorité de votre action pour que tous les jeunes sachent pratiquer le vélo avant leur entrée au collège ? Par ailleurs, Place au vélo ayant acquis une expertise en la matière, soutiendrez-vous financièrement notre association pour proposer des séances d'éducation au vélo, notamment auprès des adultes non pratiquants ?

Il s'agit de poursuivre et de doubler les actions de sensibilisation et d'éducation dans les écoles en CM1 et CM2 (action n°1 du plan vélo ville). Nous souhaitons également soutenir les adultes dans l'apprentissage du vélo avec les « vélo-écoles » en partenariat avec les maisons de quartier (action n°3 du plan vélo ville)

Action n°10 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Lutter pour le « forfait mobilités durables ».

La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Nous avons été la première grande ville de France à adopter l'IKV pour les salariés de la Mairie, d'ALM et du CCAS (200€) en février 2018.

Action n°11 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Communiquer sur les bienfaits du vélo.

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

La communication menée par la ville d'Angers jusqu'à ce jour sera amplifiée, deux campagnes annuelles au lieu d'une seront menées sur le respect des plus faibles (voitures vis-à-vis du vélo – vélo vis-à-vis du piéton), éclairage, comportements, infrastructures, services. (action n°5 du plan vélo ville)

Commentaires généraux

Les 2 plans vélos sont pour chacune des collectivités une feuille de route ambitieuse, évolutive. Leurs mises en œuvre constituent un projet majeur du développement de l'usage du vélo avec un objectif de part modale croissant (et ambitieux) Un des piliers de notre action en faveur de la transition écologique, des mobilités douces, du partage de l'espace et du vivre ensemble.